

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») – Modifications au Manuel des risques et aux articles A-102, A-1A01, A-301, A-303 ET A-305 des règles

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la CDCC, de modifications au Manuel des risques et aux articles A-102, A-1A01, A-301, A-303 et A-305 des règles. Ces modifications visent à créer une nouvelle catégorie de membres compensateurs appelée « centrales » qui agiront à titre de fournisseurs de liquidités ou trésoriers aux coopératives de crédit.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2015-12-17, Vol. 12, n°50).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 8 janvier 2016, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Dan Chebat
Analyste en produits dérivés
Direction des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4369
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4369
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : dan.chebat@lautorite.qc.ca

Aram Seye
Analyste expert aux OAR
Direction des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4344
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4344
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : aram.seye@lautorite.qc.ca